

L'association sportive du collège Jacques Decour propose un ensemble d'activités le mercredi après-midi de 13h30 à 16h00 et les lundis et jeudis de 12h20 à 13h10. Les élèves s'inscrivent sur la base du volontariat et s'engagent à y être assidus.

Le mercredi après-midi, l'AS propose au gymnase du Val Fleuri, par exemple handball, basket-ball, football, badminton, athlétisme, danse... Régulièrement les élèves représentent le collège Jacques Decour lors de rencontres sportives avec d'autres collèges du district, du département, voire de l'académie.

Pour s'inscrire l'élève doit rapporter au secrétariat le jour de l'inscription:

- L'autorisation parentale ci contre remplie et signée
- Un chèque de 16 € * à l'ordre de: « association sportive collège J. Decour » ou 16 € en liquide.
- Un certificat médical autorisant la « pratique du rugby en compétition scolaire » pour le rugby (le certificat médical n'est pas nécessaire pour les autres activités).

*Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie*

(* le fond social peut prendre en charge l'adhésion après constitution d'un dossier auprès de l'assistante sociale). A défaut de paiement aux vacances de toussaint, l'élève ne pourra plus participer aux activités de l'AS jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :
Numéro de téléphone :

Père, mère, tuteur, représentant légal de :

Nom : Prénom :
date de naissance :

-Autorise mon enfant à -participer aux entrainements et aux compétitions sportives de l'AS, et de l'UNSS, - à emprunter les transports mis en place, - à être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (AS, services départemental et régional): journal, exposition, site internet, Facebook (*image non communiquée ni vendue à d'autres personnes, et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation*) .
-Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles: nom, prénom, sexe, adresse email, tel, handicap
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical

*J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS **

*https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_GENERALES.1499940412867.pdf



Fait à :

Le :

Signature :

COMMUNICATION / INFORMATIONS

Toutes les informations à donner aux élèves (calendriers, heures de départ pour les compétitions, constitutions des équipes...) seront affichées :

- Au collège sur **l'écran défilant sous le hall**
- Au collège, sur le **panneau d'affichage** « Association sportive » à côté du foyer.
- Sur l'ENT dans la rubrique « UNSS »
- Sur la page **Facebook** de l'association sportive (page en consultation libre) à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/asjdecour> (cf QRcode ci contre)→

